

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2034

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 1ER A**

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« c) Du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion qui indique la part de la population étrangère dans les statistiques du chômage en France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit d'intégrer au rapport annuel des observations émanant du Ministère du Travail afin d'informer le Parlement de la part des personnes étrangères dans les statistiques du chômage en France. Cette information permettra à la représentation nationale d'avoir un visuel exact sur leur taux d'emploi.